

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le 16 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard ANIEL, maire.

Date de la convocation : 10 septembre 2019

Date d'affichage : 10 septembre 2019

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. ANIEL, Maire

MM. REGNIER, JAMES-BRASSET, de BRUYN, Mme PATORNI Adjoints

Mmes BOULAY-BOUET, de MOLINER, LUSSEAU, ROYE, THOMAS

MM DECHAUFOUR, LAMIDEY, LOUVEL

Pouvoir : Mr LE QUERLER à Mr REGNIER

Absents excusés : Mme LIEURAY-GAINON, Mr LE QUERLER

Monsieur Franck LAMIDEY a été élu Secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu du précédent conseil municipal

DELIBERATIONS Commune Villons-les-Buissons

- Renouvellement convention Médialine (radar pédagogique, panneaux d'affichage, abri bus)
- Validation du projet centre paramédical et habitats annexes par Partélios Habitat
- Participation financière au centre de loisirs UNCMT de Saint-Contest-Authie-Thaon

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du permis d'aménager relatif à la parcelle « Hameau de l'Eglise »
- Abri bus rue des Cerisiers
- Arbres du monument norvégien et du cimetière

1-COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019 :

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2-DÉLIBÉRATIONS :

DELIBERATIONS Commune Villons-les-Buissons

2.1 Convention avec MÉDIALINE

Jusqu'à présent la commune était en contrat avec la Société SMA (maintenant MÉDIALINE), qui a mis à disposition un radar pédagogique installé sur la CD220.

La convention MÉDIALINE relative à la concession pour l'emplacement de mobilier urbain est arrivée à échéance.

Il est proposé de signer une nouvelle convention valable 7 ans qui a pour objectif d'installer et d'exploiter un second radar pédagogique à l'entrée d'Anisy vers Villons-les-Buissons, des panneaux d'affichage redistribués sur la CD 220. L'un de ces panneaux sera transféré à l'entrée de Villons-les-Buissons par Anisy avec aussi affichage du plan de Villons-les-Buissons visible de l'entrée par Anisy et un abribus en lieu et place de l'actuel « désuet » à côté de la Coopérative Linière.

Cet abribus « Coopérative Linière » devra avoir un affichage du plan de Villons-les-Buissons visible de l'entrée venant de Saint-Contest.

Le radar pédagogique actuellement existant devra être révisé pour bon fonctionnement par MÉDIALINE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des 14 suffrages exprimés d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec MÉDIALINE.

2.2 Projet centre paramédical et habitats annexes Partélios Habitat

Le projet d'implantation d'un pôle para-santé et de logements complémentaires est en cours d'étude avec la société PARTELIOS.

Le projet consiste en l'implantation d'un centre paramédical pouvant accepter différents cabinets de professions paramédicales telles que infirmiers, réflexologues, podologues, kinésithérapeutes, ostéopathes, psychologues, orthophonistes, etc...

Le projet serait situé géographiquement en plein centre de la commune, en face du cabinet médical actuel, sur la parcelle ZD 318.

La société Partélios Habitat depuis deux ans a étudié différents projets avec la commune pour finaliser le projet suivant.

Avec la réalisation de ce centre, tel que décrit dans ce projet, il serait prévu 32 logements T2, T3 par financement acquisitif, ou locatif acquisitif dans le cadre du Prêt Social Location Accession (PSLA) : levée d'option entre 6 mois et 5 ans.

Le projet ne pourrait être définitivement validé qu'après acceptation du montant d'acquisition du terrain ZD 318 appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner une suite positive immédiate à ce projet proposé par Partélios, et préfère prendre un recul dans le temps pour étudier des variantes correspondantes aux attentes de la commune, tant par Partélios que d'autres aménageurs potentiels.

2.3 Participation au centre de loisirs de Saint-Contest géré par l'UNCMT

L'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques (UNCMT), association loi 1901, est gestionnaire de l'accueil de loisirs de Saint-Contest pôle Saint-Contest-Authie-Thaon (ASLH).

Le prix de revient à la journée par enfant est de 36 €. Les conditions tarifaires prescrites par la Caisse Nationale Allocations Familiales (CNAF), limitant à 20 € maximum par jour et par enfant le tarif d'accueil des enfants en centre de loisirs. Les communes du pôle Saint-Contest-Authie-Thaon apportent pour leurs habitants un financement complémentaire.

L'application de ces nouvelles conditions ne permettent pas à l'UNCMT de couvrir ses charges de fonctionnement et les enfants hors du pôle Saint-Contest-Authie-Thaon ne seront accueillis au centre qu'à la condition d'être bénéficiaires de l'aide à la journée versée par leur commune d'origine.

Pour assurer la continuité de l'accueil des enfants de Villons-les-Buissons pendant les mercredis et les vacances jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020 au centre de loisirs de Saint-Contest, l'UNCMT propose à la commune de Villons-les-Buissons de verser une somme de 9 € par jour et par enfant présent au centre de loisirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à suffrages exprimés décide d'une participation financière de hauteur de 9 euros par journée à verser à l'UNCMT, pour les enfants déjà inscrits au centre avant le 1^{er} septembre 2019, et seulement pour l'année 2019-2020.

3-QUESTIONS DIVERSES

3.1 Présentation du permis d'aménager relatif à la parcelle « Hameau de l'Eglise »

Un permis d'aménagement a été déposé pour la parcelle « Hameau de l'Eglise », en vue de viabiliser un lotissement de 9 parcelles.

Le projet est présenté au conseil municipal.

3.2 Atribus rue des Cerisiers

Le Maire informe le conseil municipal que des voisins de l'atribus ont émis des réclamations. Il leur a été répondu que le terminus actuel est temporaire pour répondre à la nécessité du retournement de bus vers Buron/Saint-Contest, et qu'un emplacement définitif serait implanté dans le secteur Vikland, nouveau centre de Villons-les-Buissons envisagé dans le cadre du PLU.

3.3 Arbres du monument norvégien et du cimetière

Décision a été prise au précédent conseil municipal de planter un second arbre au monument norvégien. Le coût proposé à ce jour est de 1 100 € pour planter un nouveau sujet.

L'arbre actuel est creux et risque donc à terme de tomber sur la route ou sur le monument.

Il est conservé dans l'immédiat et si nécessaire un élagage pourrait être fait.

3.4 Divers

Patrick de Bruyn, adjoint à l'animation et communication, rappelle les dates des prochains événements de la commune :

- Repas des anciens le 17 novembre avec la présence du groupe « Shoop Shoop Band ».
- Noël des enfants le 14 décembre avec la présence de l'association « Conte raconte ».

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant de question à poser, la séance est levée à 23 heures.



Le Maire,
Gérald ANIEL